



Les zones humides : de la connaissance à la préservation



Les aides départementales





**L'action du Département
de l'Essonne au titre des
Espaces Naturels
Sensibles
(ENS)**



Politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

**Les ENS = une compétence
des Conseils départementaux (loi du 18 juillet 1985 et suivantes)**

« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels..., le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles. »

Art. L142-1 du Code de l'urbanisme

Politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

- 1 outil **foncier** : le droit de préemption ENS
- 1 outil **financier** : la Taxe d'aménagement affectée aux ENS (TAENS - ex TDÉNS)
 - La maîtrise d'ouvrage **départementale** (foncier, études et aménagement)
 - La TA au service de **collectivités** (foncier, études et aménagement)
 - La TA au service des **associations**
- 1 outil **contractuel** : la convention de gestion avec des propriétaires **publics** ou **privés**
- L'opération « **Jardins Naturels Sensibles** » (JNS)
- La **sensibilisation**

Le Schéma départemental des ENS (2012-2021)

Grand axe : Restaurer la fonctionnalité des trames verte et bleue

→ Revaloriser la Trame bleue

Enjeux :

- **Préserver la fonctionnalité des cours d'eau, de leurs annexes hydrauliques et des milieux humides associés**
- **Contribuer au rétablissement des continuités écologiques et hydrauliques, ainsi qu'au bon état des milieux aquatiques**
- **Reconquérir les zones humides et les faire reconnaître comme « infrastructures naturelles »**
- **Permettre la circulation des organismes aquatiques**
- **Renforcer la diversité paysagère et écologique des rivières, des zones humides, des plans d'eau et de leurs berges**



Le Schéma départemental des ENS

(2012-2021)

Agir :

- **Préserver les champs d'expansion des crues**
- **Renforcer la délégation du droit de préemption ENS en faveur des syndicats de rivière**
- **Préserver toutes les sources naturelles du département et leurs abords (ZP ENS, acquisition ou convention)**
- **Développer des espaces diversifiés et accessibles au bord de l'eau et les connecter aux espaces publics**
- **Restaurer des annexes hydrauliques sur les ENS départementaux**

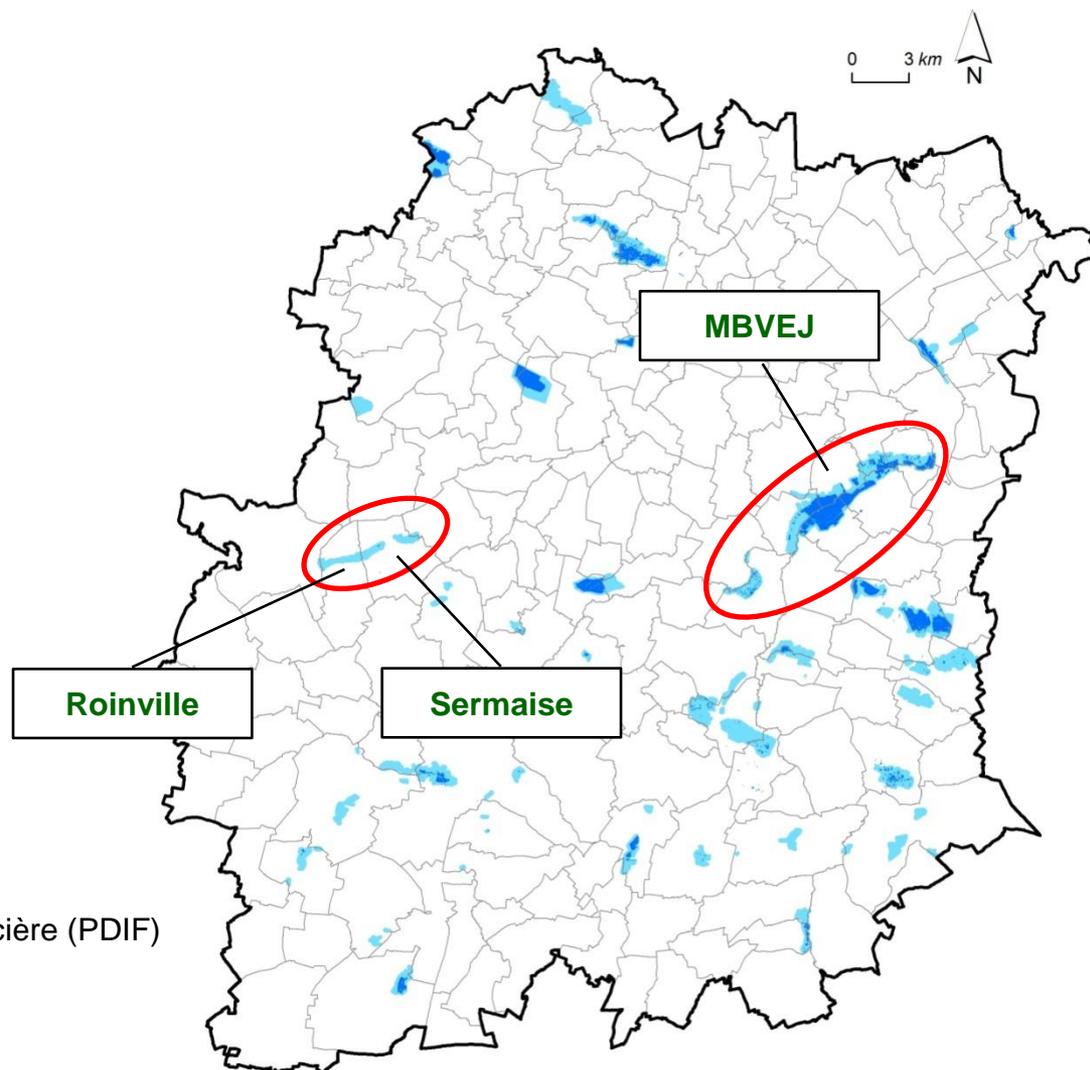
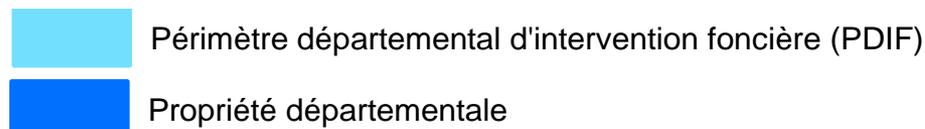


Le Schéma départemental des ENS (2012-2021)

Périmètres Départementaux d'Intervention Foncière (PDIF)

Pôle majeur des MBVEJ :

- 1^{ère} acquisition en 1991
- Superficie acquise actuelle = 514 ha



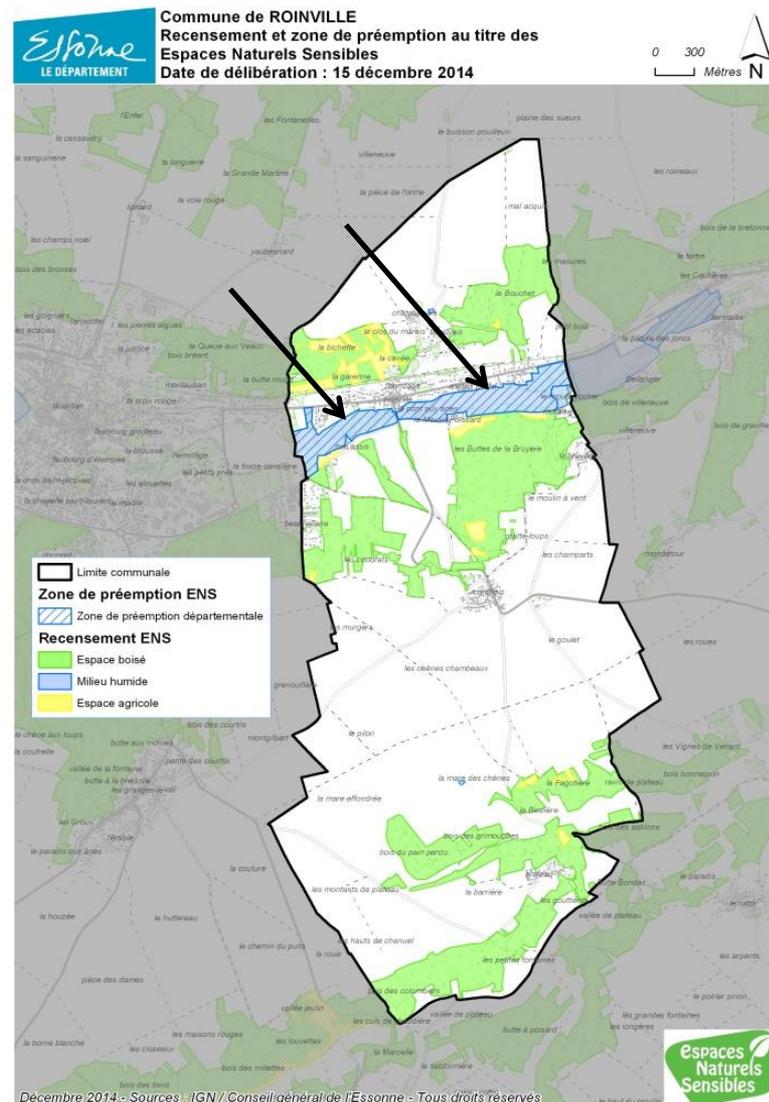
POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

- 1 outil **foncier** : le droit de préemption ENS
- 1 outil **financier** : la Taxe d'aménagement affectée aux ENS (TAENS - ex TDENS)
 - La maîtrise d'ouvrage départementale (foncier, études et aménagement)
 - La TA au service de collectivités (foncier, études et aménagement)
 - La TA au service des associations
- 1 outil **contractuel** : la convention de gestion avec des propriétaires **publics** ou **privés**
- L'opération « **Jardins Naturels Sensibles** » (JNS)
- La **sensibilisation**

la zone de préemption ENS

ROINVILLE

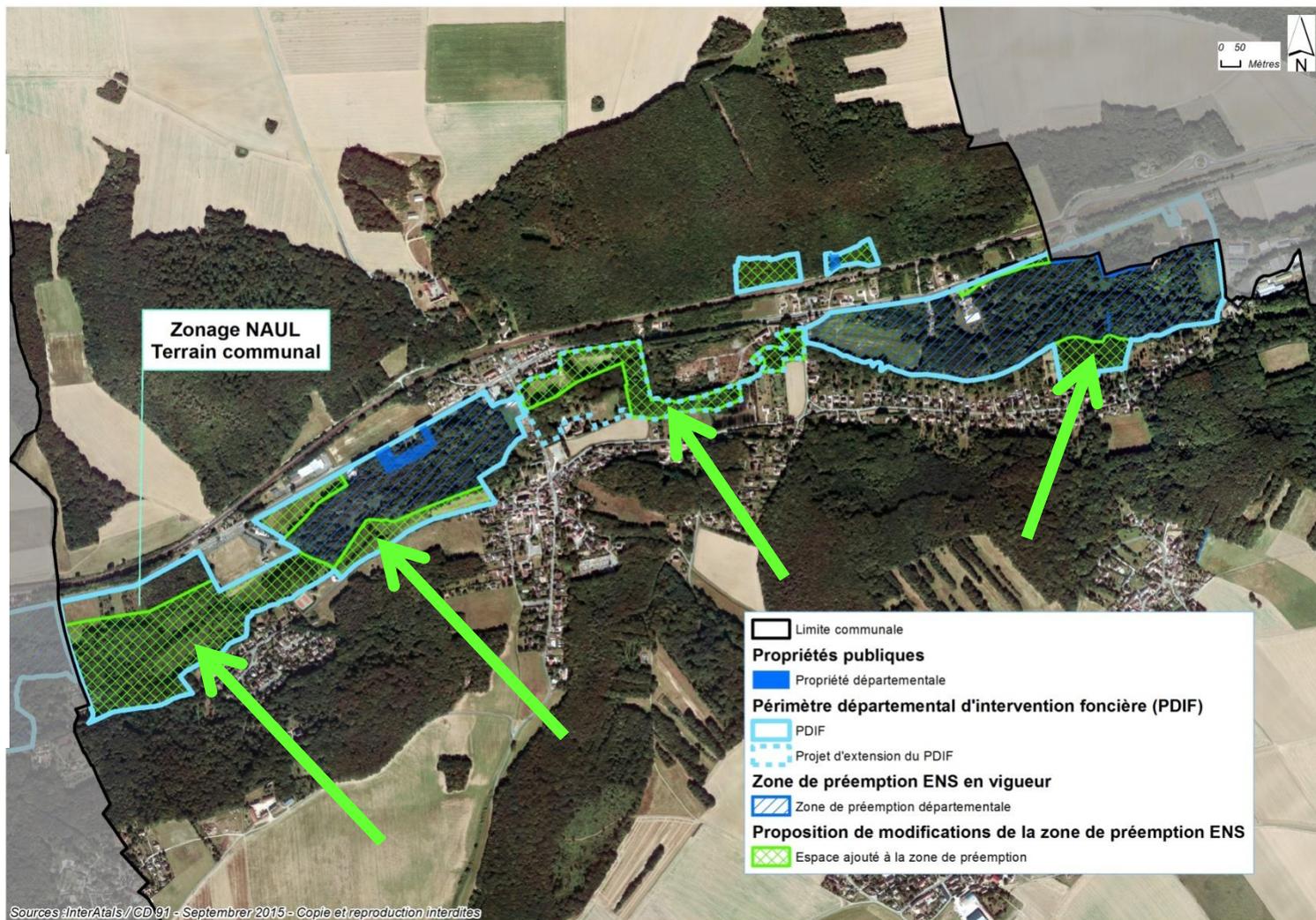
Création d'une zone de préemption ENS dans la vallée de l'Orge le 15 décembre 2014



L'OUTIL FONCIER : la zone de préemption ENS

SERMAISE

Extension
prochaine de
la zone de
préemption
ENS dans la
vallée de
l'Orge



POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

- 1 outil **foncier** : le droit de préemption ENS
- **1 outil financier** : la Taxe d'aménagement affectée aux ENS (TAENS - ex TDENS)
 - **La maîtrise d'ouvrage départementale**
 - **L'intervention foncière**
 - **Les études**
 - **Les actions de gestion des milieux**
 - **L'équipement pour l'accueil du public**
 - **La TA au service de collectivités** (foncier, études et aménagement)
 - **La TA au service des associations**
- 1 outil **contractuel** : la convention de gestion avec des propriétaires **publics** ou **privés**
- L'opération « **Jardins Naturels Sensibles** » (JNS)
- La **sensibilisation**

L'intervention foncière

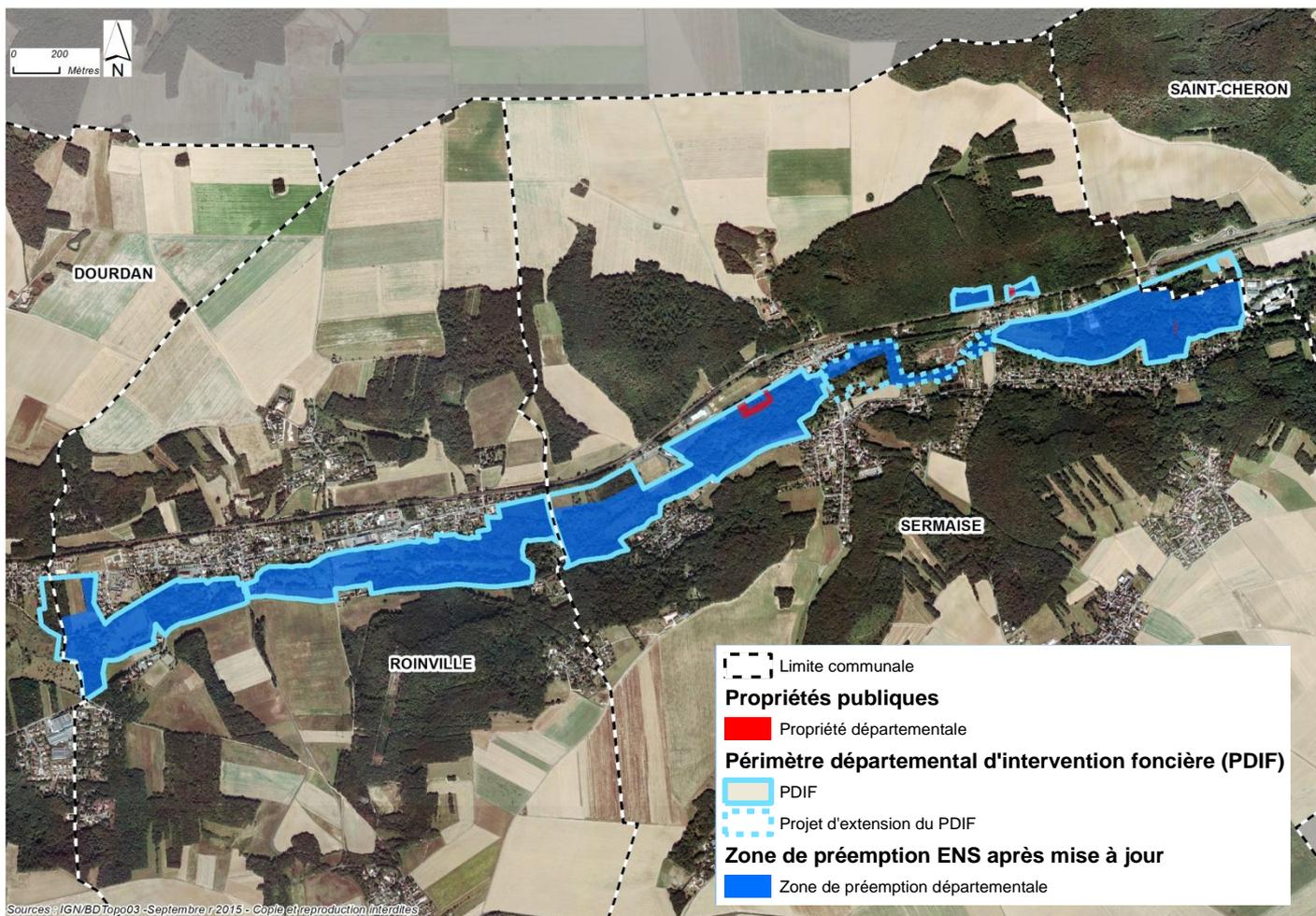
110 ha en PDIF

99 ha en ZP ENS

Soit 90 % du PDIF
 Reste 5,8 ha de ZP
 sur Dourdan et St-Chéron
 à mettre en place

0,73 ha acquis

Soit 0,7 % du PDIF

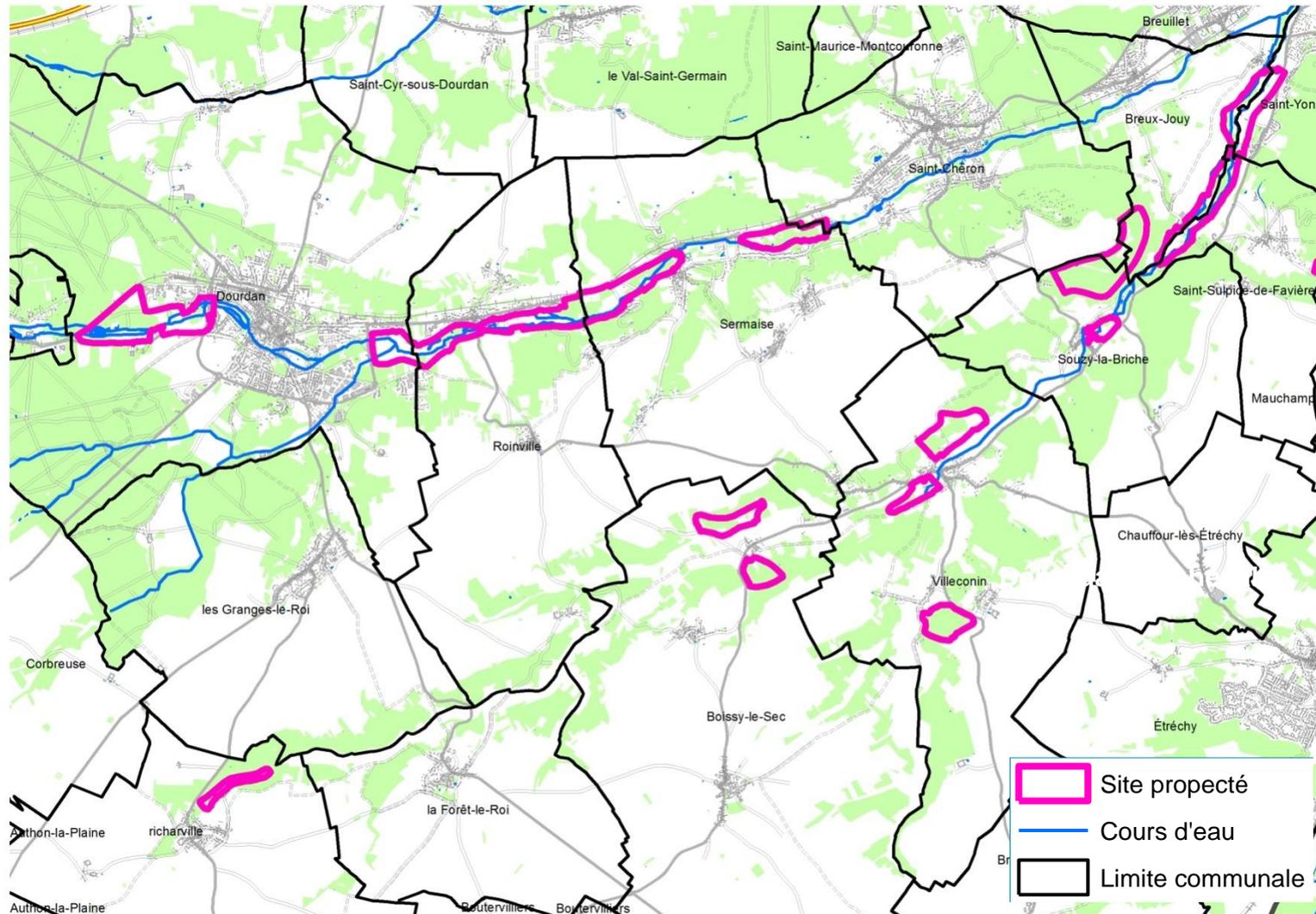


la maîtrise d'ouvrage départementale

Les études

Diagnostic de
la vallée de
l'Orge mené
par le
Département
en 2011

418 ha
prospectés



la maîtrise d'ouvrage départementale

Les espèces patrimoniales observées en 2010

Oiseaux

- ▲ Bergeronnette des ruisseaux
- ▲ Bouvreuil pivoine
- ▲ Gobemouche gris
- ▲ Linotte mélodieuse
- ▼ Pic cendre

Amphibiens

- Grenouille rousse
- Grenouille verte

Chiroptères

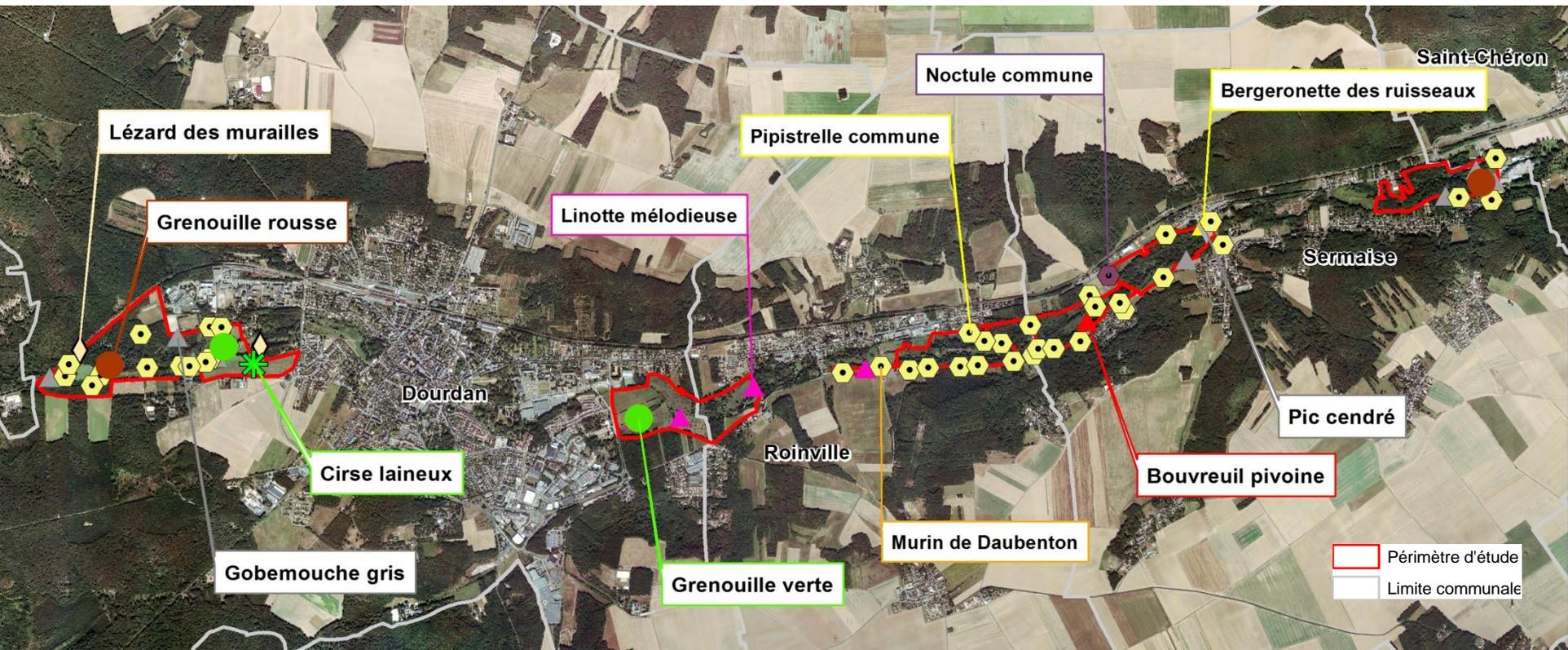
- ◊ Pipistrelle commune
- ◊ Noctule commune

Reptiles

- ◊ Lézard des murailles

Flore

- ✱ Cirse laineux

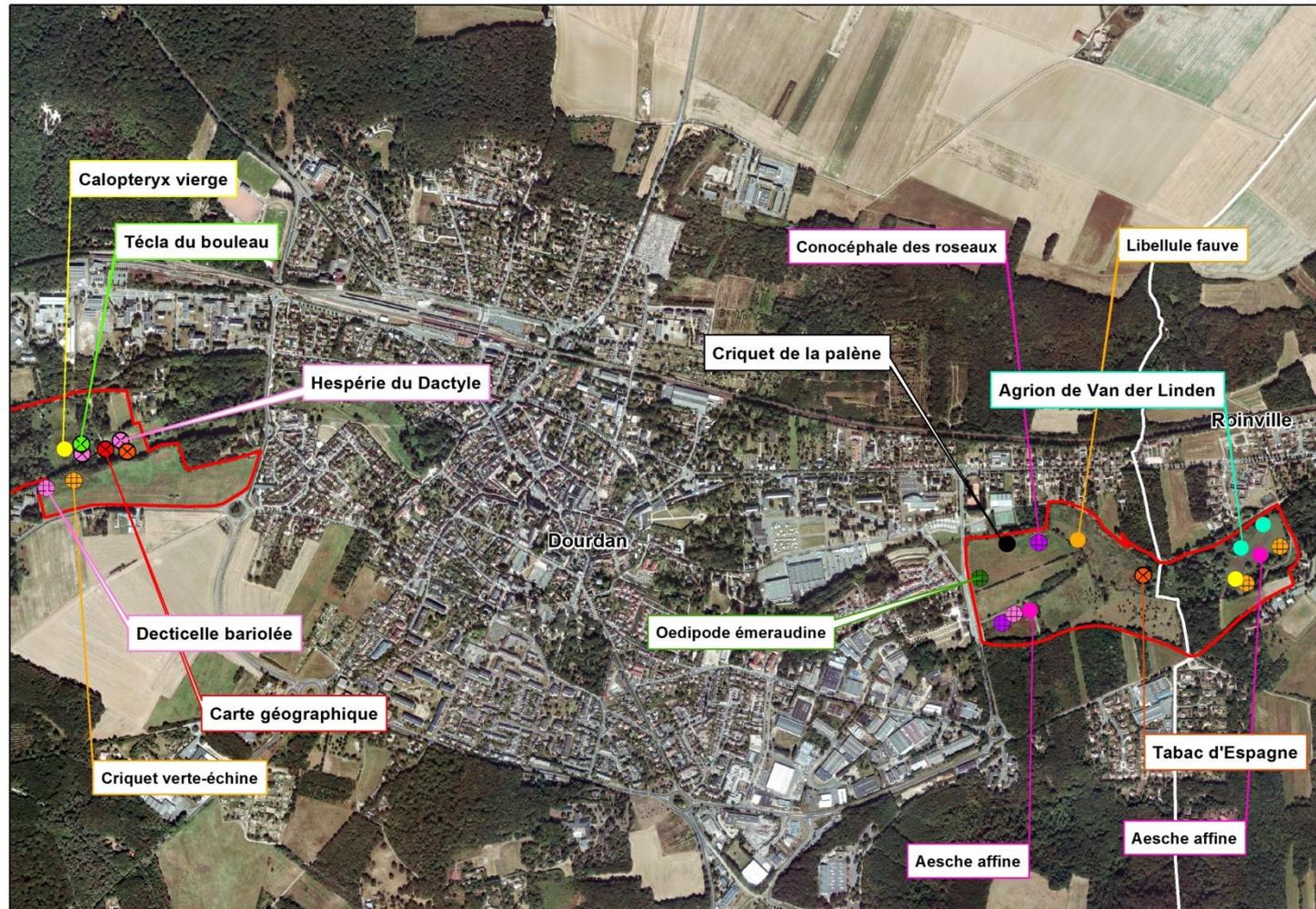


la maîtrise d'ouvrage départementale

Les espèces patrimoniales observées en 2010

Insectes

- Aeshne affine
- Calopteryx vierge
- Libellule fauve
- Agrion de Van Der Linden
- ⊗ Carte géographique
- ⊗ Tabac d'Espagne
- ⊗ Thecla du bouleau
- ⊗ Hespérie du Dactyle
- Oedipode émeraude
- ⊗ Criquet verte-échine
- ⊗ Conocéphale des roseaux
- ⊗ Decticelle bariolée
- Criquet de la palène



la maîtrise d'ouvrage départementale

Quelques espèces patrimoniales observées en 2010



la maîtrise d'ouvrage départementale

Les actions de gestion de milieux

Reprofilage de berges



Pâturage



L'OUTIL FINANCIER :

la maîtrise d'ouvrage départementale

Les actions de gestion de milieux

Abattage de peupleraie



Restauration de frayère



L'OUTIL FINANCIER :

la maîtrise d'ouvrage départementale

L'équipement pour l'accueil du public



OBSERVATOIRE
DU PETIT MARAIS



ATTENTION BETAIL
NE PAS PENETRER
DANS L'ENCLOS

Politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

- 1 outil **foncier** : le droit de préemption ENS
- 1 outil **financier** : la Taxe d'aménagement affectée aux ENS (TAENS - ex TDENS)
 - La maîtrise d'ouvrage départementale
 - **La TA au service de collectivités (foncier, études et aménagement)**
 - La TA au service des associations
- 1 outil **contractuel** : la convention de gestion avec des propriétaires **publics** ou **privés**
- L'opération « **Jardins Naturels Sensibles** » (JNS)
- La **sensibilisation**

L'OUTIL FINANCIER :

la T.A. au service des collectivités

Opérations finançables

- Achats de terrains
- Études
- Travaux (nettoyage, restauration écologique, petits équipements...)

Bénéficiaires :

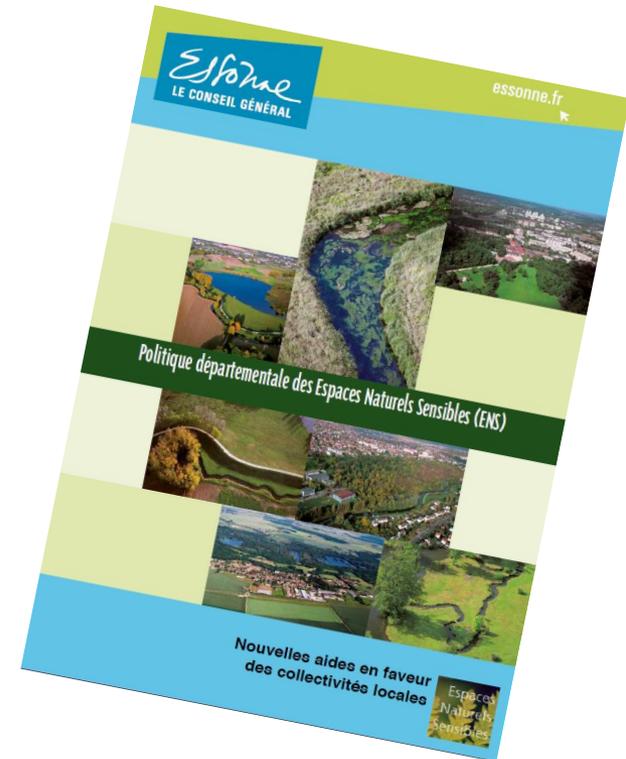
- Les communes
- Les EPCI

Niveau de l'aide :

50% du coût de l'opération HT

Conditions :

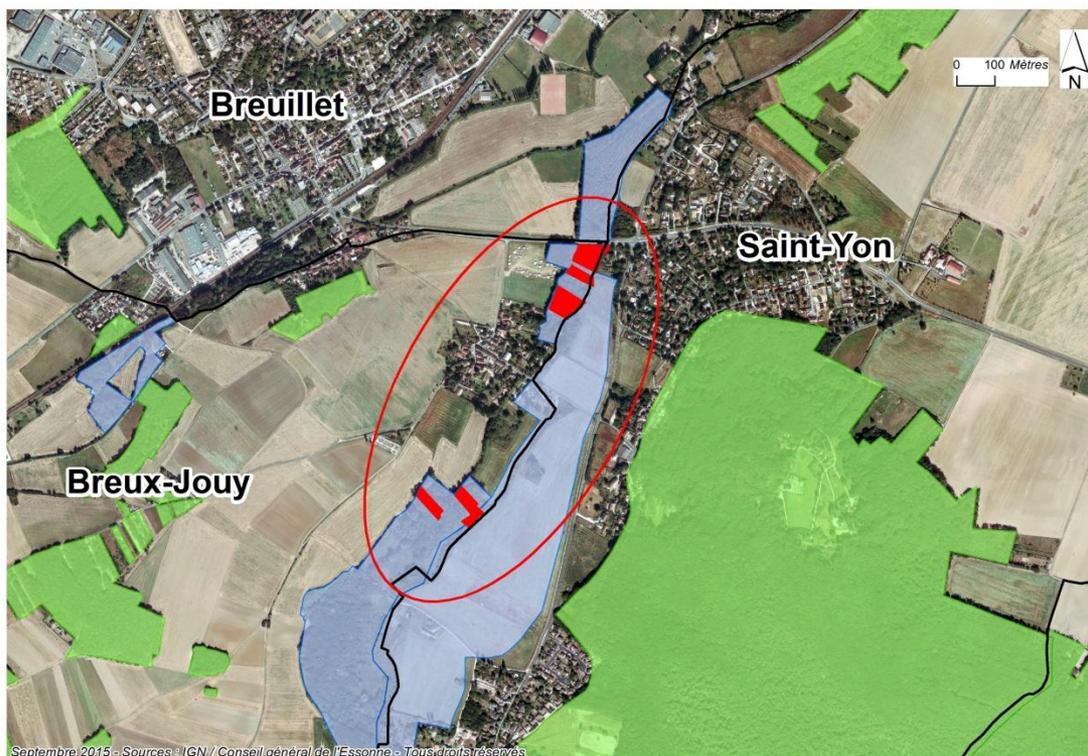
- Sites recensés en ENS ou inscrits au Plan départemental de randonnée (PDIPR)
- Terrains publics
- Critères d'écoconditionnalité
- Signature d'une convention d'aide financière



L'OUTIL FINANCIER :

la T.A. au service des collectivités

Aide à l'acquisition
dans les vallées de l'Orge et
de la Renarde



- ▭ Limite communale
- ▭ Acquisition subventionnée
- Recensement ENS**
- ▭ Espace boisé
- ▭ Milieu humide

L'OUTIL FINANCIER :

la T.A. au service des collectivités

**Aide aux travaux
Gestion de milieux**

Extension d'une roselière



Création d'une mare



la T.A. au service des collectivités

Panneau d'information



Aide aux travaux
Equipement pour l'accueil du public

Cheminement



Politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

- 1 outil **foncier** : le droit de préemption ENS
- 1 outil **financier** : la Taxe d'aménagement affectée aux ENS (TAENS - ex TDENS)
 - La maîtrise d'ouvrage départementale
 - La TA au service de collectivités (foncier, études et aménagement)
 - **La TA au service des associations**
- 1 outil **contractuel** : la convention de gestion avec des propriétaires **publics** ou **privés**
- L'opération « **Jardins Naturels Sensibles** » (JNS)
- La **sensibilisation**

L'OUTIL FINANCIER :

la T.A. au service des associations

➤ Délibération du Conseil départemental du **28/11/2013**

➤ Signature d'un **Contrat d'objectifs**

➤ **Aides en investissement et fonctionnement :**

- études et suivis écologiques
- chantiers de bénévoles
- achat de petits matériels



exemple : réalisation de crapaudromes

➤ **Exemples de partenaires :**

- SNPN
- NaturEssonne : . étude sur les batraciens et mares de l'Essonne
. atlas des amphibiens...
- ...

Politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

- 1 outil **foncier** : le droit de préemption ENS
- 1 outil **financier** : la Taxe d'aménagement affectée aux ENS (TAENS - ex TDENS)
 - La maîtrise d'ouvrage départementale (foncier, études et aménagement)
 - La TA au service de collectivités (foncier, études et aménagement)
 - La TA au service des associations
- 1 outil **contractuel** : la convention de gestion avec des **propriétaires publics** ou des **propriétaires privés**
- L'opération « **Jardins Naturels Sensibles** » (JNS)
- La **sensibilisation**



L'OUTIL CONTRACTUEL : essonne.fr au service des communes et des propriétaires privés

Convention de gestion

Principes :

- Assistance technique et interventions écologiques de l'équipe départementale de gestion des milieux naturels pour la restauration et / ou l'aménagement du site
- Transfert de connaissances, de savoir-faire, de techniques de gestion, l'intervention départementale étant temporaire
- Entretien courant pris en charge par la collectivité ou par le privé
- Ouverture du site au public

Conditions :

- Site **remarquable recensé** en ENS
- Projet concret de préservation et de valorisation du site par la collectivité ou le propriétaire privé

Mise en place :

- Durée : **5 à 10 ans**
- Partenaires : collectivités, associations, PNR, propriétaires privés...

Politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

- 1 outil **foncier** : le droit de préemption ENS
- 1 outil **financier** : la Taxe d'aménagement affectée aux ENS (TAENS - ex TDENS)
 - La maîtrise d'ouvrage départementale (foncier, études et aménagement)
 - La TA au service de collectivités (foncier, études et aménagement)
 - La TA au service des associations
- 1 outil **contractuel** : la convention de gestion avec des propriétaires **publics** ou **privés**
- L'opération « **Jardins Naturels Sensibles** » (JNS)
- La **sensibilisation**



JARDINS NATURELS SENSIBLES : au service des propriétaires privés



- En complémentarité avec les ENS
- Opération lancée au début de l'été 2014
- Objectif : permettre à chacun de contribuer à la sauvegarde des espèces végétales et animales
- Démarche incitant aux bonnes pratiques sur les terrains privés
- Pour les **propriétaires** ou les **locataires**
- Jardins, balcons, cours....
- Engagement sur la base d'une charte d'engagement volontaire sur **5 ans**
- Actuellement, plus d'une **centaine** d'adhérents
- Plusieurs JNS comportent une mare : contribution à la trame bleue



JARDINS NATURELS SENSIBLES : au service des propriétaires privés

Les engagements (2 sur la biodiversité et 1 complémentaire)

Les engagements « biodiversité » :

- 1 – Créer des zones de refuge et de nourrissage pour la biodiversité
- 2 – Réduire voire abandonner l'utilisation de produits chimiques
- 3 – Favoriser les insectes utiles
- 4 – Privilégier les espèces végétales locales et les variétés anciennes
- 5 – Entretenir son espace de façon différenciée
- 6 – Favoriser les déplacements de la faune

Les engagements complémentaires :

- 7 – Limiter l'utilisation de la ressource en eau
- 8 – Limiter l'éclairage nocturne
- 9 – Sensibiliser son voisinage au jardinage naturel
- 10 – Participer à des programmes de suivis écologiques

Politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

- 1 outil **foncier** : le droit de préemption ENS
- 1 outil **financier** : la Taxe d'aménagement affectée aux ENS (TAENS - ex TDENS)
 - La maîtrise d'ouvrage départementale (foncier, études et aménagement)
 - La TA au service de collectivités (foncier, études et aménagement)
 - La TA au service des associations
- 1 outil **contractuel** : la convention de gestion avec des propriétaires **publics** ou **privés**
- L'opération « **Jardins Naturels Sensibles** » (JNS)

■ La sensibilisation

CONSERVATOIRE DES ENS :

au service des collectivités et propriétaires privés

Sensibilisation

Animations de découverte de la nature
organisées pour les scolaires



Chantier nature de restauration d'une mare sur le Domaine départemental de la Justice à La Ferté-Alais pour le Pélodyte ponctué



Découverte des animaux de la mare avec des collégiens sur le marais de Misery

Animations dans le cadre

- Des « Rendez-vous nature »
- D'Essonne verte – Essonne propre (EVEP) à destination du grand public

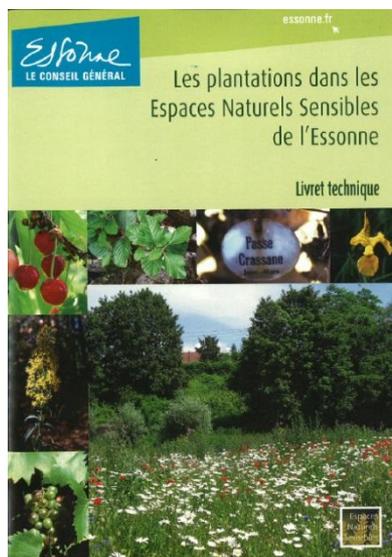
Chantiers de bénévoles

CONSERVATOIRE DES ENS :

au service des collectivités et propriétaires privés

Ressources techniques

- Exemples de cahiers des charges (études)
- Livrets techniques (par exemple sur les plantations)
- Organisation de rencontres techniques (réunions, visites de terrain)
- Site internet essonne.fr ; rubrique « Cadre de vie »



Nom vernaculaire	Nom latin	Conditions d'implantation
Jonc glabre	<i>Juncus inflexus</i>	Tous secteurs en berge
Laitier des fonges	<i>Lotus pedunculata</i>	Filaire de berge
Lycope d'Europe	<i>Lythos europaeus</i>	Épis de berge
Lychnis commune	<i>Lychnis viscaria</i>	Mars à plusieurs de la berge
Massette à feuilles droites	<i>Typha angustata</i>	Secteurs fréquemment immergés
Massette à feuilles larges	<i>Typha latifolia</i>	Secteurs fréquemment immergés
Menthe à feuilles rondes	<i>Mentha sylvestris</i>	Épis de berge
Menthe aquatique	<i>Mentha aquatica</i>	Secteurs très ombragés
Menthe des champs	<i>Mentha canescens</i>	Épis de berge
Myosotis des marais	<i>Myosotis palustris</i>	Secteurs très ombragés, bas de berge
Ononis philandrea	<i>Ononis aquatica</i>	Secteurs fréquemment immergés
Ouille maritime	<i>Rumex maritima</i>	Épis de berge, sols riches
Palmace des eaux	<i>Rumex hydrocorydon</i>	Secteurs fréquemment immergés
Pedraie d'eau	<i>Polygonum hydropiper</i>	Mars inférieurs de la berge
Populage des marais	<i>Gaillardia palustris</i>	Secteurs ombragés
Polentaire des oies	<i>Potentilla anserina</i>	Filaire de berge
Reine des prés	<i>Filipendula ulmaria</i>	Secteurs ombragés
Rennetée scaberrime	<i>Ranunculus scaberis</i>	Secteurs fréquemment immergés
Rennetée amphible	<i>Ranunculus amphibium</i>	Secteurs fréquemment immergés
Rorippe amphible	<i>Rorippa amphibia</i>	Secteurs fréquemment immergés
Rorippe forestière	<i>Rorippa sylvestris</i>	Filaire de berge
Rorippe palustre	<i>Rorippa palustris</i>	Bas de berges
Roseau commun	<i>Phragmites australis</i>	Épis de berge
Rubier raméux	<i>Sagittaria pedunculata</i>	Secteurs fréquemment immergés
Sagittaire	<i>Sagittaria sagittifolia</i>	Secteurs fréquemment immergés
Sagittaire commune	<i>Lythos palustris</i>	Mars inférieurs de la berge
Scirpe des marais	<i>Eleocharis palustris</i>	Secteurs fréquemment immergés
Scouffelle longue	<i>Scouffelle paniculata</i>	Épis de berge
Valériane officinale	<i>Valeriana officinalis</i>	Mars inférieurs de la berge
Véronique mousson d'eau	<i>Veronica angustata-aquatica</i>	Secteurs fréquemment immergés
Yarrow gémeux	<i>Achillea genevensis</i>	Épis de berge



Les Carex et Vitis des marais sont des végétaux adaptés aux besoins de restauration de berges et de rivières humides.



Conservatoire des ENS

au service des collectivités et propriétaires privés

Contacts

- Demandes de subventions des collectivités locales, mise à jour des périmètres ENS et mise en place de conventions de gestion :
Ghyslaine FARNAULT – 01 60 91 97 31 – gfarnault@cg91.fr
- Mise à jour du PDIPR et projets d'itinéraires de randonnées :
Pauline COURIC – 01 60 91 31 83 – pcouric@cg91.fr
- Demandes de subventions des associations :
Jean-Marc LUSTRAT – 01 60 91 96 99 – jmlustrat@cg91.fr

Direction de l'Environnement
Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles
(CENS)

1, Place Mendès France
91000 EVRY Cedex

L'action du Département au travers de sa politique de l'eau



Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (CATER)

Ses missions

Conseil et assistance techniques aux collectivités (communes, EPCI...)

Promotion des politiques du Conseil départemental 91 et de l'AESN

Instruction des dossiers de demandes de subventions (études, travaux)

Suivi des opérations subventionnées

Animation

Veille technique

Champs d'intervention

Cours d'eau et milieux associés (entretien, continuités écologiques...)

Plans d'eau, mares et zones humides

Inondations et ruissellements agricoles

Gestion de crise (PCS, PCA...)

Le Conseil départemental apporte son soutien financier aux collectivités à hauteur de 40% du montant des travaux et des études



Contact

Direction de l'Environnement

Service de l'eau - CATER

1, Place Mendès France

91000 EVRY Cedex

Kévin MERY

01 60 91 97 30

kmery@cg91.fr

